

Compte-rendu du CSE Réseau

Ce CSE de rentrée restera probablement dans les cannales de l'instance du réseau. Tant à propos des deux rapports d'expertises sur le déménagement de l'antenne d'Antibes que sur une situation de harcèlement à Nantes, les échanges ont été le plus souvent très tendus.

Un début de réunion également plombé par le projet « Tempo ». Un sujet même pas à l'ordre du jour et sur lequel nous n'aurons pas appris grand-chose malgré nos questionnements.

[Lire le liminaire du SNJ.](#)

Etre ou ne pas être dans... le Tempo

Pour ce CSE de rentrée, comme chaque salarié de France TV, nous étions avides d'information sur Tempo. Le grand projet de Delphine Ernotte annoncé durant l'été verra la suppression de l'édition nationale de France 3 et le transfert de l'information nationale et internationale dans les antennes. Dès septembre 2023, les 24 antennes fabriqueront donc 2 JT quotidiens d'une heure avec infos locales, régionales, nationales et internationales pour mettre « l'information de service public au rythme des Français et au cœur des régions ».

C'est peu dire que cette discussion sur Tempo s'est déroulée sur un faux rythme : d'un côté, vos élus essayant d'obtenir quelques maigres informations, de l'autre une direction jouant la montre.

Beaucoup d'interrogations de notre part sur la question des moyens qu'il sera nécessaire de débloquer dans le réseau pour mener ce projet. Une fois de plus, nous avons réclamé de faire un état des lieux du réseau avec le nombre d'ETP antenne par antenne. Car le directeur du réseau, Philippe Martinetti, l'a affirmé : « ce seront les rédacteurs en chef qui piloteront leur JT à l'exemple du JT de la Réunion ».

A nos nombreuses interrogations, peu de réponse, sinon la constitution d'une équipe de 3 personnes qui pilote Tempo. « Je ne suis pas en capacité de vous dire à quoi cela ressemblera même si j'ai des idées, le groupe projet doit travailler », explique le directeur.

Pour la direction, il s'agit « d'inverser le modèle de l'information et de développer l'autonomie de programmation des antennes ». Nous ne sommes pas opposés au développement des chaînes régionales mais pas au détriment de nos collègues du national, avons-nous répondu.

Quelques informations tout de même : l'équipe projet va s'étoffer au fil du temps et surtout les locales vont continuer d'exister.

Bref, une discussion qui n'a pas du tout rassuré les élus. D'autant plus que Delphine Ernotte a affirmé dans la presse qu'il n'y aura pas d'augmentation des effectifs en région. •

Projet de déménagement d'Antibes : une gabegie financière

L'expertise SECAFI demandée par les élus pointe un défaut de méthode et d'information de la direction dans ce projet de déménagement à Nice qui inquiète toujours autant les salariés d'Antibes. D'autant qu'aucun plan de réhabilitation sérieux du bâtiment dans cette zone toujours inondable n'a été présenté depuis 2015.

C'est à cette date que la présidente du groupe en déplacement à Cannes est alertée alors que le parking extérieur est inondé et que des baies techniques en sous-sol sont sous l'eau. Delphine Ernotte s'est rendue sur le site d'Antibes pour annoncer sous le coup de l'émotion un déménagement soudain. Depuis, dans le réseau, aucune voix côté direction ne semble s'élever contre la décision unilatérale de la présidence.

Une convention a même été signée entre France TV et la ville de Nice pour construire un bâtiment sur le site de La Victorine, des anciens studios de cinéma tombés en désuétude, non loin de l'aéroport.

Le coût exorbitant (19M€ à minima) de cette relocalisation forcée (construction + équipements), le rallongement des distances domicile-travail (une demi-heure en moyenne pour plus de 20% des salariés), la question de la pérennité de la locale excentrée de France 3 Côte d'Azur en centre-ville mais aussi la proximité du trafic aérien et le défaut de transports en site propre ne lassent pas de nous interroger.

A l'heure des incertitudes, faute de redevance et de pérennité de financement par la TVA, est-il nécessaire que le groupe dépense de telles sommes pour devenir simple locataire d'une municipalité ?

La pertinence de ce transfert en location-bail vers Nice dont le bâtiment restera au final dans le giron de la ville (d'ici 30 ans) pose également la question des risques psychosociaux pour la majorité des personnels et il interroge aussi la rédaction sur l'opportunité éditoriale d'un tel transfert.

Pour Samuel Peltier, directeur régional de PACA : « *seule la sécurité des équipes importe* » au risque de dépenser de l'argent public en quittant un bâti dont France Télévisions est toujours propriétaire à La Brague et la direction d'évoquer, sans rire maintenant, « *un risque de tsunami en Méditerranée* ».

A la tête du réseau, on ne s'interdit rien pour justifier à tout prix cette relocalisation très opaque.

Les élus ont voté à l'unanimité un avis dans lequel ils demandent à la direction de renoncer à ce projet fantasmé et d'informer le conseil d'administration de France TV. •

Le travail c'est la santé ?

La première CSSCT de ce nouveau mandat s'est tenue en juin dernier et le directeur du réseau veut faire preuve d'écoute dans les domaines de la santé. Une sincérité que nous mettrons à l'épreuve du temps, mais avec le bug récent sur les fiches de prévention pour les aviwest, c'est déjà mal parti. •

Aviwest contre avis scientifique

Avec l'arrivée prochaine des Aviwest et autres DMNG en 5G, la commission a demandé une actualisation des mesures de précaution dans l'usage de ces matériels de diffusion en raison de la diffusion des ondes électromagnétiques et du débat que cela suscite.

Diverses études scientifiques permettent de s'interroger quant aux conséquences de ces appareils sur la santé des utilisateurs de par leur rayonnement.

Pourtant, la direction de France TV continue de faire la sourde oreille et rappelle que les principes de précaution édictés en 2015 sont toujours d'actualité et que les matériels sont aux normes en vigueur.

Heureusement qu'ils le sont, sans quoi ils seraient interdits d'utilisation en Europe.

La direction du réseau a quand même demandé aux directeurs régionaux et aux IRP d'inscrire l'utilisation de ce matériel de diffusion dans les DUER et PAPRIACT et de veiller à une nouvelle distribution de fiches de prévention qui avaient disparu de certains placards dans les antennes.

Michael Friedrich directeur technique du réseau a interprété la demande au pied de la lettre en sollicitant dès cet été la direction de la santé et de la qualité de vie au travail (DSQVT), qui a fourni en un temps record de nouvelles fiches préventives, mais celles-ci se sont révélées très incomplètes, voire trompeuses.

Résultat à Nantes, par exemple : les utilisateurs ont découvert récemment une affiche et un mail qui ne mentionnaient plus la moindre précaution pour les femmes enceintes.

Du coup, Philippe Martinetti a fait son « mea culpa » en demandant le retrait immédiat de ces fiches et en réitérant son souhait de poursuivre un dialogue constructif sur l'utilisation de cet outil.

Un rétropédalage qui désavoue la DSQVT et surtout le directeur technique du réseau Michael Friederich, qui a souhaité aller plus vite que la musique.

Quant aux câbles de plus de 2 mètres prônés au départ sur les duplex et envois de rushs, ils ont bien raccourci depuis le temps. Résultat : le directeur technique tout penaud, promet de les rallonger et de veiller à leur distribution.

Pour info et au nom du principe de précaution, la CSSCT déconseille l'utilisation de l'aviwest en mode sac à dos ou accrochés à l'arrière des caméras, afin d'éviter un contact trop rapproché. Il existe bien des vêtements de protection : type casquette ou gilet anti-ondes mais la direction ne veut même pas en entendre parler. •

Responsage ou la dilution des responsabilités

Même si certaines régions (PACA et Hauts-de-France) sont les plus demandeuses de cette entreprise extérieure qui regroupe une dizaine d'assistantes sociales, on constate l'absence de vrais indicateurs de bilans pour se faire une idée qualitative de ce service téléphonique mis en place voilà 2 ans en lieu et place des professionnelles qui nous recevaient dans les antennes.

Les retours qui nous parviennent sont mitigés car la réponse n'est pas toujours à la hauteur des attentes du salarié et parfois c'est silence radio au bout de la ligne, sauf pour relancer le salarié afin d'évaluer la prestation (sic).

Les élus ont le sentiment que la DRH dilue ses responsabilités à

travers ce service téléphonique ce qui déshumanise un peu plus les relations interprofessionnelles à France 3 en matière d'aide sociale.

Samuel Bignon répond que « les DRH ne cherchent pas les solutions de facilité en renvoyant systématiquement le salarié vers Responsage » ! Mais gageons qu'avec l'arrivée d'un chat bot ou agent conversationnel pour la filière RH, vous serez certains d'avoir toujours un dialogue enrichi et continu 24 h sur 24 et bien sûr 7 jours sur 7 !

La direction s'est par ailleurs révélée incapable de nous dire quand s'achève le contrat avec le groupe Responsage. •

JLO conseil... de la direction

JLO est omniprésent dans l'entreprise concernant la QVT. En dehors du travail d'accompagnement de leurs psychologues, on les retrouve dans plusieurs Copil, enquêtes, expertises, etc. depuis plus de 10 ans et cela crée forcément des liens.

Une certaine « connivence » s'est donc installée au fil du temps entre JLO et la direction, ce que le directeur de JLO appelle plus pudiquement en rejetant la balle dans l'autre camp : « *une volonté de la direction d'être en co-pilotage* ».

Ce qui est certain, c'est qu'à cause de cela leur travail est très souvent entaché de suspicion, ce qui crée une perte de confiance avec les salariés, y compris les représentants du personnel.

Les psychologues de JLO attirent notre attention sur une dégradation dans le spectre des risques psychosociaux, qui s'est élargie avec, notamment, une dégradation du lien social qui était auparavant le point fort de France 3.

Surcharge, répartition inégale du travail, sentiment d'injustice, inquiétude socio-économique, conflits de valeur, difficulté d'articuler vie privée et vie professionnelle, fortes craintes sur la soutenabilité du travail... Les salariés sont en outre très affectés par la transformation mal gérée de l'entreprise.

Un bilan assez sombre que le directeur de JLO s'empresse de pondérer en expliquant que France TV met beaucoup de choses en œuvre pour la santé de ses salariés et que de toutes façons, dans toutes les entreprises multi-sites, il y a des difficultés de mise en œuvre du changement. En clair, « *on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs* ».

Depuis janvier 2022, c'est le cabinet ACCA qui a repris l'activité de JLO au sein de France TV. •

Médecins du travail, pas toujours au rendez-vous

La direction le reconnaît, les rapports des médecins du travail ne sont pas tous au rendez-vous lors des bilans, et leurs présences lors des réunions des RP dans les antennes ne sont pas toujours honorées.

Vos élus souhaiteraient que les ordres du jour des réunions RP soient systématiquement envoyés aux médecins du travail. La direction ne semble pas très convaincue que cette proposition puisse avoir un effet sur ces médecins qui sont tous en surcharge de travail. •

Plateforme de test de Strasbourg (la régie automatisée)

Devant l'insistance de vos élus depuis plusieurs CSE, la direction a finalement accepté dans le pool des experts un technicien de Rouen ayant participé à la mise en place de la première version avortée de l'expérimentation de régie automatisée. Outre l'expertise acquise par ce technicien qui a déjà travaillé 1 an sur l'automate, à nos yeux, c'est une sorte de garantie de ne pas commettre les mêmes erreurs que pour la version rouennaise. •

Harcèlement moral à Nantes : à contretemps

C'est un cas d'école ! Une alerte pour risques graves à France 3 Pays de la Loire avait été déclenchée sur une situation de harcèlement moral au sein du service IMG. L'expertise commanditée par le CSE a mis très finement en lumière une cascade de dysfonctionnements de la part de la direction depuis la création d'un poste de responsable IMG en 2019 et le recrutement d'un candidat à l'extérieur de l'entreprise. Deux ans plus tard, le non traitement d'une situation explosive s'était achevée par une enquête pour harcèlement moral de ce responsable contre l'un de ses subordonnés. L'enquête tenant à l'écart les élus de proximité, mis en cause eux aussi par ce salarié.

Une situation qui ressemble à d'autres déjà étudiées dans le cadre du CSE comme si, à tous les niveaux, la direction n'avait rien appris. Des propos suicidaires tenus par le salarié sanctionné, rapportés par deux élus RP n'ont même pas été traités.

Le rapport de l'expert de CEDAET fait mention dans ce contexte de la « valse » des directeurs régionaux, chefs de centre et RRH mais pointe aussi « un traitement de type « incendie » et une analyse peu nuancée » ayant créé un coupable (le salarié IMG) et une victime (le responsable du service) sans approfondir l'historique et le fonctionnement de ce service.

Pour l'expert, le pourrissement de la situation aurait pu être évité par une prévention primaire. Mais même en situation de crise, les outils prévus sont insuffisants : procédures d'enquêtes

trop floues, prestataires pas toujours à la hauteur, mise à l'écart des élus et donc pas de constat paritaire et partagé, champs des enquêtes trop restreint.

Devant ce constat plutôt accablant, le directeur du réseau avoue avoir « envie de faire des bonds ». Philippe Martinetti affirme qu'une clarification des procédures est nécessaire.

Le rapport d'expertise démontre que la sanction ne doit pas être l'outil prioritaire et unique mais qu'il faut plutôt « désamorcer les conflits avant qu'ils ne se produisent ».

L'expert préconise aussi de séparer le traitement du harcèlement moral de celui du harcèlement et des violences sexuelles, de nature différente. Le harcèlement moral est consubstantiel au travail et à son organisation tandis que le harcèlement et les violences sexistes sont un problème sociétal.

Les élus ont voté une résolution reprenant ces constats et ces propositions. L'expert ira présenter son rapport aux élus RP de France 3 Pays de Loire, ainsi qu'aux salariés.

Les élus SNJ voudraient croire que cela provoque déjà une véritable prise de conscience côté direction mais nous avons tant de fois été échaudés ! Au moins pouvons-nous espérer que cette expertise infuse le futur accord santé au travail actuellement en négociation. La nouvelle directrice de la DSQVT, Florence Vincelot, affirme réfléchir à ces propositions. •



Prochaine CSSCT réseau : le 14 septembre 2022.

Prochain CSE réseau : les 20 et 21 septembre.

Vos élus et représentant syndical SNJ :

Myriam Figureau, Vincent Habran, Jean-Manuel Bertrand et Hervé Colosio.